

## 2 J DISTRIBUTION

### Bilan et annexes

Exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

*Certifié conforme à l'original par la gérance*

*Certifié conforme à l'original par la gérance*

CABINET MCEC Le Grand Bosquet Bât B Chemin de Font Sereine 13420 GEMENOS

SHR



Désignation de l'entreprise : Société 2 J DISTRIBUTION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 6 Z.A. DE LA HAUTE BEDOULE 13240 SEPTEMES LES VALLONS Durée de l'exercice précédent\* 12

Número SIRET\* 4 9 9 3 5 3 5 8 9 0 0 0 2 5 Néant  \*

Exercice N clos le, 13 0 0 6 2 0 2 3 N-1 13 0 0 6 2 0 2 2

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *				
	Frais de développement *				
	Concessions, brevets et droits similaires	25 247	21 586	3 662	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Terrains				
	Constructions	9 350	1 112	8 238	1 808
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	41 908	38 983	2 925	4 066
	Autres immobilisations corporelles	84 909	63 046	21 863	25 517
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres immobilisations financières*	30 090		30 090	30 090	
<b>TOTAL (II)</b>		191 504	124 727	66 778	61 481
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	525 853		525 853	497 628
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	9 168		9 168	
	Clients et comptes rattachés (3)*	550 893	7 795	543 097	514 766
	Autres créances (3)	60 582		60 582	25 406
	Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	21 081		21 081	20 670
	Disponibilités	1 443 244		1 443 244	1 179 378
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	1 908		1 908	2 133
	<b>TOTAL (III)</b>	2 612 729	7 795	2 604 934	2 239 981
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif* (VI)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		2 804 234	132 522	2 671 711	2 301 462
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP 30 090	(3) Part à plus d'un an :	CR
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadrant

Désignation de l'entreprise : Société 2 J DISTRIBUTION

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1.0.0....0.0.0.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	1 180 000	680 000
	Report à nouveau	DH	11 022	2 807
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	657 913	658 215
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 958 935	1 451 022
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	42	2 831
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	514 997	531 832
	Dettes fiscales et sociales	DY	197 737	315 778
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
<b>Compte régul.</b>	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	712 776	850 440
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2 671 711	2 301 462
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	712 776	850 440
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**2J DISTRIBUTION**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 100.000 euros**  
**Siège social : 31 rue des Métiers ZA de la**  
**Haute Bédoule**  
**13240 Septèmes-les-Vallons**  
**499 353 589 RCS Aix en Provence**

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 27 OCTOBRE 2023**

Le 27 octobre 2023, à 8h00, les associés de la Société 2J DISTRIBUTION se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 31 rue des Métiers ZA de la Haute Bédoule 13240 Septèmes-les-Vallons, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué.

Monsieur Jean-Manuel RODRIGUEZ préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

SMR  
JM

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39.4 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

#### **Affectation du résultat**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 657.913 euros de la manière suivante :

#### **Origine**

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 657.913 euros.**
- **Solde du report à nouveau, soit 11.022 euros.**

#### **Affectation**

##### **Dotation aux réserves :**

- **Dotation aux autres réserves, soit 500.000 euros**

##### **Dividendes :**

- **A titre de dividendes soit 150.000 euros.**

##### **Report à nouveau :**

- **Au report à nouveau, soit 18.935 euros.**

JMR.

JM

## Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 1 808 935 euros et celui des réserves à 1 690 000 euros.

## Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 1.500 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 27 octobre 2023.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

## Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30 juin 2022	150.000	0	0
30 juin 2021	100.000	0	0
30 juin 2020	10.000	0	0

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

JHR

JHR

### TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à 9h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président de séance**  
**Monsieur Jean-Manuel RODRIGUEZ**



## 2 J DISTRIBUTION

### Bilan et annexes

Exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023

*Certifié conforme à l'original par la gérance*

*Certifié conforme à l'original par la gérance*

CABINET MCEC Le Grand Bosquet Bât B Chemin de Font Sereine 13420 GEMENOS

SHR



## ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

RAS

#### Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

(Texte narratif libre)

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

RAS

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

### Informations générales complémentaires

RAS

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Produits à recevoir

#### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 60
Dettes fiscales et sociales	33 595
Total	34 555

#### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 908
Total	1 908

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus